

## En bref

Un accueil individualisé pour votre enfant,

Un projet pédagogique de qualité,

Un accueil de proximité qui s'adapte à vos besoins,

Un coût accessible à tous.



**Vous souhaitez inscrire votre enfant ?  
Contactez-nous !**

**N°Azur 0 810 CRECHE**

PRIX APPEL LOCAL (soit le 0810 273 243)

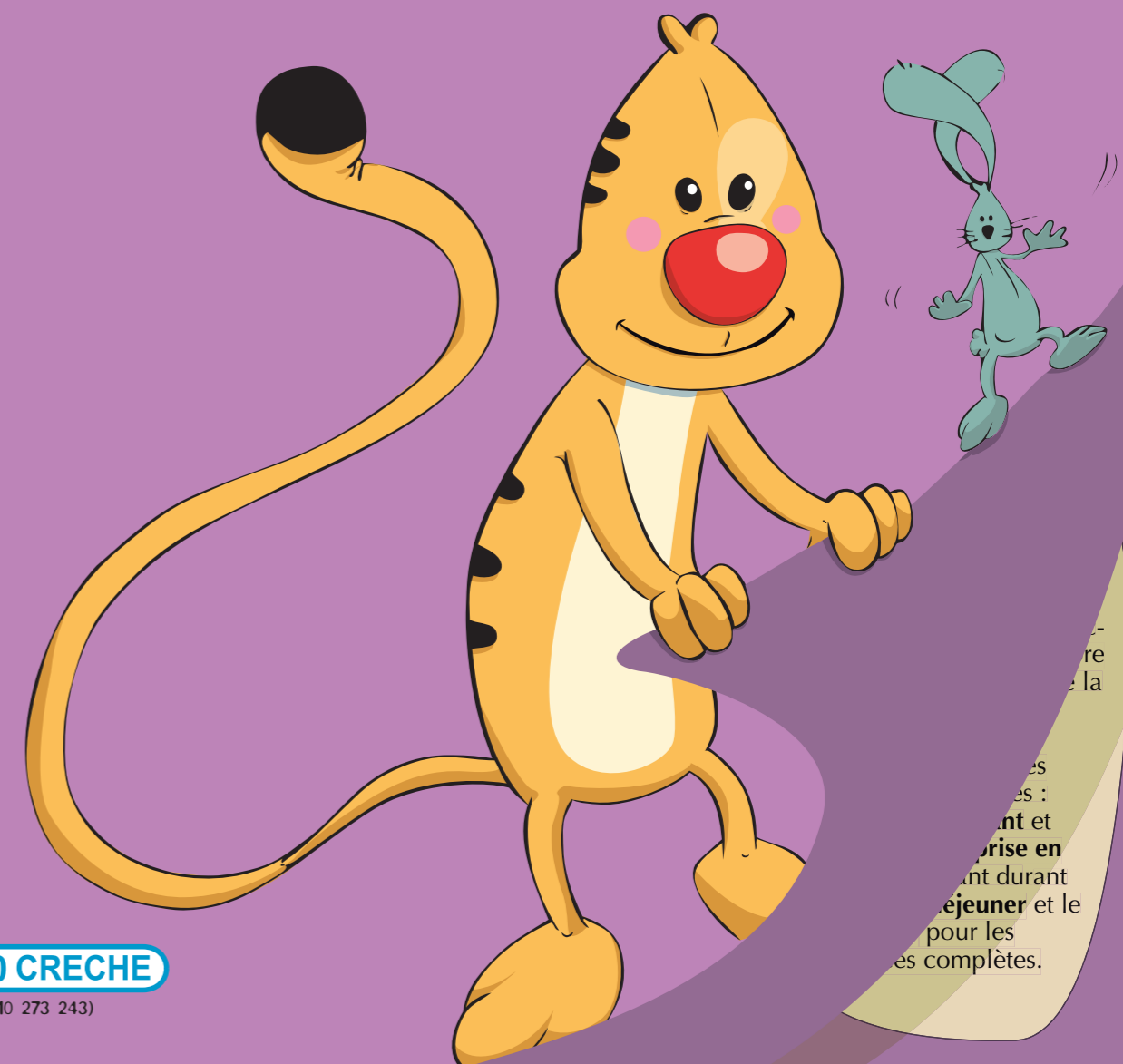
**garderisettes**  
● ● ●

**Siège social : 3, rue de Mailly • 69300 Caluire et Cuire**  
**Site : [www.garderisettes.fr](http://www.garderisettes.fr) • E-mail : [contact@garderisettes.fr](mailto:contact@garderisettes.fr)**  
Consultez notre site **[www.garderisettes.fr](http://www.garderisettes.fr)**

Votre Micro-crèche

**garderisettes**  
● ● ●

**Un accueil individualisé  
pour votre enfant**



**Renseignements  
et inscriptions :**

**N°Azur 0 810 CRECHE**

PRIX APPEL LOCAL (soit le 0810 273 243)

es  
es :  
nt et  
rise en  
nt durant  
ejeuner et le  
pour les  
es complètes.

# Garderisettes

## Le concept

Les micro-crèches sont des **maisons** ou des **appartements** d'une centaine de m<sup>2</sup> entourés par des **espaces verts**, aménagés comme une crèche pour recevoir 9 enfants de 3 mois à 6 ans. Très souples, elles permettent aux familles un **accueil régulier** (mode crèche, à temps complet ou temps partiel), un **accueil occasionnel** (mode halte-garderie) ou un **accueil d'urgence**.

Ces structures, implantées en réseau, sont situées **près de votre domicile, du lieu de votre travail ou sur votre trajet domicile-travail**.

Les micro-crèches sont en général ouvertes de 7h30 à 18h30 ou de 8h30 à 19h30 suivant les établissements. Des amplitudes élargies peuvent être proposées, en fonction de la demande d'un groupe de parents.

Cette nouvelle solution d'accueil, qui fait l'objet d'un suivi technique, d'un conventionnement et d'une évaluation par le Conseil Général et la Caisse d'Allocation Familiale, a pour but de **développer et de dynamiser** l'accueil collectif du jeune enfant. (conformément aux dispositions du Décret n°2007-230 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans).

## Une équipe de professionnels de la petite enfance

Votre enfant est accueilli par **trois professionnels** de la petite enfance (CAP petite enfance avec plus de deux ans d'expérience ou assistante maternelle agréée avec plus de cinq ans d'expérience) encadrés par une **Educatrice de Jeunes Enfants** expérimentée.

## Un projet individualisé pour votre enfant en collectivité

L'équipe pédagogique a défini un projet éducatif fondé sur le bien-être et le confort de votre enfant, favorisant son autonomie et son développement psychomoteur.



## L'adaptation

L'adaptation est une **période d'échange** et de **mise en confiance** réciproque pour pouvoir offrir à vous et à votre enfant un accueil de qualité. Cette **découverte mutuelle entre les professionnels et la famille** s'organise de façon progressive en moyenne sur une semaine.

## La charte Garderisettes d'accueil de votre Enfant

### Respecter votre enfant dans sa globalité

- Ne pas porter de jugement sur votre enfant et votre famille : histoire, religion, origine sociale ou géographique
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de votre enfant
- Respecter ses rythmes quotidiens

### Valoriser et encourager votre enfant

- Mettre des mots sur ce qu'il va vivre
- L'aider à se construire en tant qu'individu : utiliser le je/tu, adopter un registre de langage naturel

### Faire confiance à votre enfant

- Respecter son tempo propre de développement en évitant toute sur-stimulation
- Ne pas le forcer, ne pas le brusquer

### Trouver la juste place en matière de soutien à la parentalité

- Vous écouter, écouter votre enfant
- Vous accompagner sans juger

Les professionnels de la petite enfance doivent s'engager à offrir aux enfants et aux parents un lieu d'accueil de qualité qui préserve la relation parent-enfant. La séparation liée à l'entrée en collectivité est une étape de vie que l'on accompagne et que l'on s'efforce d'utiliser de façon positive.

## La place des parents

Vous restez les éducateurs premiers de votre enfant, l'équipe pédagogique vous accompagne dans votre démarche éducative. Des rencontres et des réunions à thèmes vous seront proposées pour permettre un échange, un accueil et un suivi plus individualisé.

## La tarification

- La micro-crèche ouvre droit pour les familles au versement par la CAF de la PAJE-CMG structure, soit une **allocation de 585€ à 807€ par mois** pour un enfant de moins de 3 ans (suivant les revenus, mais **sans plafond de ressources** : voir conditions sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)). Garderisettes, agréée par le Conseil Général, ouvre également droit au **crédit d'impôt de 50%** pour frais de garde d'enfants (suivant dispositions du Code Général des Impôts).
- Le tarif, forfaitisé mensuellement en fonction de la durée d'accueil, comprend les prestations suivantes : **l'accueil de l'enfant** et de sa famille, la **prise en charge** de l'enfant durant la journée, le **déjeuner** et le **goûter** pour les journées complètes. Avantage supplémentaire, il n'y a pas de facturation pendant les périodes de fermeture (Août et Noël).
- Un ajustement de votre forfait mensuel à vos besoins horaires est possible tous les mois.

### Exemples

- Alexandre, 1 an et deux grandes sœurs, est accueilli 3 jours par semaine à la micro-crèche Garderisettes Lyon Part-Dieu. Le coût net mensuel pour ses parents, qui gagnent 2300€ net par mois et recevront 807€ de la CAF tous les mois, sera de 136€.
- Aurélien, 2 ans et un grand frère, est accueilli 5 jours par semaine à la micro-crèche Garderisettes Ecully. Le coût net mensuel pour ses parents, qui gagnent 4500€ net par mois et recevront 696€ de la CAF tous les mois, sera de 466€.

